

**Demande de souscription 2023 « Transport Terrestre de votre aéronef »
FFPLUM – FFVP - contrat groupe n°91804730**

En tant que courtier d'assurance (article L521-2 II-1°) b du Code des Assurances), AIR COURTAGÉ ASSURANCES a interrogé uniquement la compagnie d'assurance HELVETIA comme fournisseur, pour le transport terrestre des aéronefs.

LE SOUSCRIPTEUR

Cette proposition d'assurance est réservée :

- Aux propriétaires de planeur, motoplaneur, ULM remorqueur, ULM Multiaxes, avion remorqueur licenciés FFVP (pour les personnes physiques) ou affiliés à la FFVP (pour les personnes morales).
 - Aux propriétaires d'ULM (toutes classes) licenciés FFPLUM (pour les personnes physiques) ou affiliés à la FFPLUM (pour les personnes morales).
 - Aux personnes morales non affiliées à la FFPLUM ou à la FFVP, propriétaires de planeur, motoplaneur, avion remorqueur, d'ULM (toutes classes) dont le représentant est licencié à la FFPLUM ou à la FFVP.
- L'assuré doit résider en France Métropolitaine (Corse incluse), Guadeloupe, Guyane Française, Réunion, Martinique.

**SI VOUS N'ÊTES PAS LICENCIÉ OU AFFILIÉ À LA FFVP OU À LA FFPLUM,
MERCİ DE NOUS CONTACTER POUR UNE ÉTUDE SPÉCIFIQUE.**

Vous êtes :

❖ **UN PROPRIÉTAIRE PRIVE :** Licencié à la FFPLUM ou la FFVP

NOM : Prénom :

OU

❖ **UNE ASSOCIATION ou STRUCTURE COMMERCIALE :** Affiliée à la FFPLUM ou la FFVP

NOM DE LA STRUCTURE :

Nom du représentant : Prénom :

A compléter dans tous les cas :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays : **France Métropolitaine (Corse incluse), Guadeloupe, Guyane Française, Réunion, Martinique.**

Tel : Fax : E-mail :

FORMULES DE GARANTIES

Selon les Conditions Générales HCTP CG 092019

La garantie est acquise aux conditions de l'art 2.6 des Conditions générales y compris la collision avec une bordure de trottoir ou accotement, dès lors que l'aéronef est transporté dans un véhicule, sur une remorque ou tracté par un véhicule (pour les charriots).

Clause particulière :

Par dérogation à l'article 2.5 des CG, le vol est couvert exclusivement dans les cas suivants :

- Vol consécutif à incendie ou accident caractérisé
- Vol par agression
- Vol total du véhicule avec remorque le cas échéant et en cas de vol de paramoteur, vol de l'attelage constitué du véhicule et du paramoteur.

AERONEF A ASSURER

Aéronefs éligibles à la FFVP : Planeur Motoplaneur ULM Multiaxes remorqueur ULM Multiaxes Avion remorqueur

Aéronefs éligibles à la FFPLUM : ULM Paramoteur ULM Pendulaire ULM Multiaxes ULM autogyre ULM Hélico

Si vous souhaitez que la garantie soit étendue aux dommages subis par la remorque utilisée au jour du sinistre, merci de cocher la case ci-après :

Constructeur	Modèle	Immatriculation Exemples : F-AAAA ; 01AAA	Valeur à assurer (Aéronef ou Aéronef + remorque si j'ai coché option ci-dessus)
..... €

IMPORTANT : Il y a lieu de déclarer la valeur réelle de l'aéronef à garantir.

En cas de sous-assurance, l'assureur serait fondé à se prévaloir de la règle proportionnelle de l'article L121-5 du Code des Assurances et ainsi diminuer le montant de l'indemnisation.

Zone géographique : Union Européenne, Suisse, Norvège, Andorre, Monaco et Royaume Uni.

TARIFS

Valeur de l'aéronef et de sa remorque	Strictement inférieure à 50.000 €	Comprise entre 50.001 et 100.000 €	Comprise entre 100.001 et 150.000 €	Comprise entre 150.001 et 200.000 €
Prime forfaitaire Garantie annuelle	<input type="checkbox"/> 250 €	<input type="checkbox"/> 300 €	<input type="checkbox"/> 350 €	<input type="checkbox"/> 500 €
Prime forfaitaire Garantie temporaire (3 jours consécutifs)	<input type="checkbox"/> 90 €	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 125 €	<input type="checkbox"/> 185 €
Franchises	150 €	300 €	750 €	750€

PROCEDURE EN CAS D'ACCORD :

1/ BON POUR ACCORD :

- Cocher les garanties souhaitées ainsi que les modalités de paiement choisies en page 1
- Signer et parapher toutes les pages du présent document (3 pages).
- Nous retourner l'original de la présente proposition par courrier

2/ PRECISER ICI LA DATE D'EFFET SOUHAITEE :

Date d'effet : La date mentionnée ci-dessus et au plus tôt le cachet de la poste (sous réserve du règlement)

SOUSCRIPTION A LA GARANTIE ANNUELLE : 12 MOIS A EFFET DU / / 2023

Contrat AVEC tacite reconduction. Le préavis de résiliation étant de 60 jours avant l'échéance annuelle.

OU

SOUSCRIPTION A LA GARANTIE TEMPORAIRE DE 3 JOURS : 3 JOURS A EFFET DU / / 2023

Contrat SANS tacite reconduction. Les garanties expireront automatiquement au troisième jour à 23h59.

3/ PIECES A JOINDRE A VOTRE ENVOI :

- Si propriétaire privé : une copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Si propriétaire structure : une copie du KBIS ou du récépissé d'immatriculation de l'association auprès de la préfecture
- Si ULM : une copie de la carte ET de la fiche d'identification de l'ULM et de la déclaration d'aptitude au vol à jour.
- Si autre aéronef : une copie du certificat d'immatriculation de l'appareil.

4/ REGLEMENT A LA SOUSCRIPTION : garantie subordonnée au paiement de la prime.

- Virement bancaire (merci d'indiquer l'identité du souscripteur : nom et prénom ou nom de la société)
IBAN : FR76 1780 6002 0062 2142 9088 526 / BIC : AGRIFRPP878
- Chèque bancaire n°joint, à l'ordre d'AIR COURTAGE ASSURANCES
- Carte bancaire, via un lien de paiement sécurisé qui vous sera adressé par email après réception de votre proposition signée.

5/ ETES-VOUS UNE PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE (PPE) ou PROCHE D'UNE PPE ? :

NON OUI

Qui est PPE ? *

Les personnes qui exercent, ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives pour le compte de la France, d'un État étranger ou d'une organisation internationale, ainsi que leurs proches (membres famille...)

Les personnes étroitement associées aux PPE, notamment dans le cadre d'une société ou structure juridique (fiducie ou trust) ou entretenant un lien d'affaires (commercial ou économique) étroit.

* Selon l'article R561-18 du Code Monétaire Financier - Information désormais rendue nécessaire en vertu de la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme

6/ ETES-VOUS UNE PERSONNE MORALE ? NON OUI

Si OUI : Nom du bénéficiaire effectif de la personne morale (si différent de vous) :

7/ SUPPORT DE COMMUNICATION :

Comment souhaitez-vous recevoir l'ensemble de nos correspondances/ contrats : 100% PAPIER 100% DIGITAL

8/ CONSENTEMENT ACTION COMMERCIALE :

Acceptez-vous de recevoir de la part d'AIR COURTAGE ASSURANCES par email, par téléphone ou par courrier des informations à caractère commercial susceptibles de vous intéresser ? OUI NON



AIR COURTAGE

— ASSURANCES —

9/ DÉCLARATIONS :

Je soussigné(e) souscripteur du contrat d'assurance déclare avoir :

- Pris connaissance de la [FICHE D'INFORMATIONS LEGALES AIR COURTAGE ASSURANCES](#) (dans laquelle vous trouverez notamment les informations concernant le traitement des données personnelles, les réclamations, la médiation de l'assurance)

- Pris connaissance et accepter les conditions d'assurances figurant dans ce document (4 pages), les Conditions Générales PRIVETRANS, imprimé n°1204..

- Avoir pris note que si, en tant que souscripteur personne physique, j'ai adhéré au présent contrat en utilisant uniquement des techniques de communication à distance (téléphone, fax, internet), et à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de mon activité commerciale ou professionnelle, je dispose de la faculté de renoncer à ce contrat, par écrit, pendant un délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat (date d'effet), sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Pour exercer ce droit de renonciation, il suffit d'adresser, sur un support papier (courrier simple, lettre recommandée...) ou sur un autre support durable (email,...), le modèle ci-dessous à l'adresse suivante : AIR COURTAGE ASSURANCES 330 Allée des Lilas - Hôtel d'Entreprises "Pierre Blanche" - 01150 SAINT VULBAS, France ou par email à : info@air-assurances.com

"Je soussigné(e) M..... (nom, prénom, adresse) déclare renoncer à ma souscription au contrat (Nom du contrat souscrit) n° que j'avais souscrit à distance le Fait à le signature"

Les garanties cessent à la date de réception de la renonciation, et les cotisations déjà versées me seront remboursées, à l'exception de celles correspondant à la période de garantie déjà écoulée.

Si des prestations m'ont déjà été versées au titre de mon adhésion, je ne peux plus exercer mon droit à renonciation.

Le proposant soussigné déclare que les renseignements qui précèdent sont à sa connaissance exacte et propose qu'ils servent de base à l'établissement du contrat qu'il peut souscrire. Toute réticence ou déclaration intentionnellement fautive, toute omission ou déclaration inexacte entraîne suivant le cas les sanctions prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Nom, Prénom :

Date :

Signature :

[Demande de souscription à compléter et à retourner avec votre règlement à :](#)

AIR COURTAGE ASSURANCES - 330 Allée des Lilas - Hôtel d'entreprises Pierre Blanche - 01150 SAINT VULBAS

Tel : 04 27 46 54 00 - Email : info@air-assurances.com